AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1904
FR0000120172-FS0950

13 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CARREFOUR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 novembre 2025, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 novembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir 246 284 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 0,03% du capital et 0,03% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	226 805	0,03	226 805	0,03
Managed Account Advisors, LLC	7 653	ns	7 653	ns
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	259	ns	259	ns
BofA Securities, Inc.	11 567	ns	11 567	ns
Total Bank of America Corporation	**246 284**	**0,03**	**246 284**	**0,03**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CARREFOUR sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions CARREFOUR détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Bank of America National Association a précisé détenir 221 600 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *swaps* » à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 16 septembre 2026[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 736 314 789 actions représentant 888 346 270 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Sur la base d'un delta de 1.